

Présents :

- Mmes : BOINNARD MORALLET Laurence, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, VAUTHAY Eliane et ROSSET Erika.
- Mrs : BAUD Jérôme, BENOIT Stéphane, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, ROSSET Mickaël, VAUTHAY Michaël, et VULLIEZ Christian.

Excusé :

- M COURRIER Fabien (pouvoirs donnés à Mickaël ROSSET)

La séance s'ouvre à 20h05 et Erika ROSSET est nommée secrétaire de la séance.

Mr le maire soumet pour approbation le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 20 mai 2022. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1°/ PUMPTRACK – AIRE DE JEUX

Le maire expose que l'estimation des travaux pour la réalisation d'une aire de jeux-pumptrack s'élève à 71740 € en fonction des devis réalisés. A ce jour, le dossier a été redéposé, actualisé financièrement auprès de la Région pour l'obtention d'aides financières. Les travaux ne pourront par conséquent pas être envisagés sur 2022.

Il est demandé au Maire si le projet pourra malgré tout être envisagé budgétairement en cas de non engagement de la région. Il est répondu que pour l'heure, il faut attendre le retour du département et qu'il conviendra de se positionner sur la faisabilité du projet en regard du budget.

Les travaux ne pourront être envisagés avant 2023.

2°/ DELIBERATION CONCERNANT LE REVERSEMENT DE PARTIE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT A LA CCHC

Il est rappelé que jusqu'à fin 2021 tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par la commune à l'occasion des opérations nécessitant une autorisation d'urbanisme pouvait sur décision de la commune être reversée à l'intercommunalité à laquelle elle est rattachée mais de manière facultative.

La loi de finances 2022 a rendu obligatoire depuis de 1er janvier 2022 le reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement à l'établissement public de coopération intercommunale compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de la compétence de l'intercommunalité.

Pour cela, il est nécessaire de procéder à une délibération du conseil municipal pour acter ce reversement, décidé en conseil communautaire

Le Maire explique la nécessité qu'il y ait un taux commun pour la taxe locale d'aménagement sur toutes les communes de la CCHC pour le reversement d'une partie de cette taxe afin d'éviter les disparités. Il propose de reverser 10% du produit de la taxe perçue en 2021, soit 3268,69 Euros à la CCHC.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce reversement.

3°/ DEMANDE ECHANGE DE PARCELLES « CHEZ LES BRONS »

Le Maire expose la demande des conjoints MARQUETTE Route de Malaliutaz au lieu-dit « Chez Les Brons » pour un échange de parcelles car un chemin cadastré qui appartient au domaine public passe juste devant leur propriété. Cette partie du chemin n'est plus utilisée à usage du public. Il est proposé de le déplacer pour que les propriétaires gagnent en aisance devant la maison et que le chemin puisse rejoindre la voie publique.

Un projet de division cadastrale établi par le cabinet de géomètres BARNOUD-TROMBERT à l'appui de la demande est présenté au conseil. Dans cette optique, il conviendrait de déclasser le chemin existant pour le faire passer du domaine public au domaine privé de la commune afin de pouvoir envisager un acte d'échange.

Après discussions, il apparaît que sur la réalité du terrain, ce chemin suit un autre tracé que le cadastre qu'il semblerait opportun de maintenir. Un compromis devra être trouvé avec les propriétaires avant d'envisager la procédure de déclassement.

4°/ DIVISION CADASTRALE - DECLASSEMENT VOIERIE « LES ROSSETS »

Suite à la décision précédemment prise de déclasser une portion de la voirie publique lieu-dit « Les Rossets » afin d'intégrer le domaine privé, un projet de division cadastrale (document d'arpentage) établi par le cabinet de géomètres BARNOUD-TROMBERT est présenté au Conseil pour validation.

La division permettra après déclassement de la parcelle créée, la cession d'une portion de la voirie communale au profit des propriétaires afin de régulariser l'accès existant via un escalier à leur propriété.

Le document présenté est approuvé à l'unanimité.

5°/ REGULARISATION DE VOIERIE « CHEZ CHAMBI » ET « LE SEY »

Le Maire explique qu'il est intervenu au nom de la commune dans le cadre d'un bornage contradictoire de la propriété située à l'embranchement de la route du Sey. A cette occasion, il est apparu qu'il conviendra peut-être de prévoir un échange de parcelles afin de régulariser l'empiètement de la propriété sur la voirie communale.

Le maire sollicite un accord de principe pour avancer dans les démarches.

Une situation similaire se présente au Sey avec la propriété de M. Franck BOUVET.

Ces dossiers ainsi que celui prévu au point 4°/ devront être traités en même temps dans la mesure où ils nécessitent tous une procédure de déclassement du domaine public et par conséquent une enquête publique.

Le conseil valide les démarches administratives à entreprendre.

6°/ DOSSIER DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE

Dans le cadre du projet de réaménagement de la traversée du village, le Maire explique que la commission voirie a avancé sur ce projet et commence à avoir des retours positifs de plusieurs propriétaires concernés.

Afin de poursuivre le dossier, il est nécessaire d'avoir un cabinet pour proposer les travaux à réaliser ainsi que les coûts.

Suite à la demande du maire, le cabinet Barnoud-Trombert propose un devis d'un montant de 14 000.00 € H.T soit 16 800.00 € T.T.C pour réaliser un descriptif quantitatif des travaux.

Après délibération, le conseil municipal approuve le devis présenté.

VOTE : Contre : 0 Pour : 10 Abstention : 2

7°/ REGLEMENTATION CONCERNANT LES ESPECES INVASIVES (AMBROISIE)

Le Maire donne lecture d'un arrêté préfectoral pris en Haute-Savoie le 15 juillet 2019 relatif à la lutte contre l'ambroisie (plante envahissante au pollen fortement allergisant) fixant les mesures préventives et curatives à mettre en œuvre et rendant obligatoire la destruction de l'ambroisie et la prévention de son implantation sur notre territoire.

Le Conseil se documente sur l'ambroisie.

Auvergne-Rhône-Alpes est une région particulièrement envahie par l'ambroisie à feuilles d'armoïse.

La lutte s'organise autour d'un réseau de référents communaux et intercommunaux, qui informent la population sur la présence de la plante et les moyens à mettre en œuvre pour l'éradiquer et prévenir son implantation.

<https://www.haute-savoie.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevenir-le-risque-et-se-proteger/Risques-sanitaires/Ambroisie>

Arrêté : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/haute_savoie_2019.pdf
www.signalement-ambroisie.fr

Jérôme BAUD se propose en qualité de référent ce qui est approuvé par l'ensemble du Conseil.

8°/ URBANISME

Sylvie Boyat informe que la commission d'urbanisme s'est réunie le vendredi 3 juin et le mercredi 22 juin : ont été étudiés 3 CUA et 2 DP.

De plus, la commission a vérifié :

- le livret des OAP du PLUI-H
- les changements de destinations du PLUI-H
- les cartes de la consommation foncière T2020 du SCoT du Chablais, émises par le SIAC.

9°/ DOSSIER SYANE

Une réunion a eu lieu le 14 juin 2022.

Concernant ST MARTIN, un groupement de commandes entre la commune, le Syane et Enedis est prévu pour novembre-décembre 2022. Travaux prévus printemps 2023

Un avant-projet devrait être présenté d'ici novembre 2022 sur les travaux d'enfouissement de l'éclairage public, du téléphone et de l'électricité, pour les Brons, le Sey et Malaliutaz, avec une estimation. Il sera ensuite décidé d'effectuer ou non ces travaux, en fonction du coût restant à la charge de la commune.

Aujourd'hui, le tronçon Les Brons / Le Sey doit être renforcé mais va être renforcé en aérien.

10°/ TRAVAUX DU CIMETIERE

Le maire explique que plus de 40 exhumations ont été faites et que les caveaux sont en cours d'installation.

Il tient à remercier la commission « cimetière » du gros travail qui a été effectué pour le contact des familles en plus du travail administratif réalisé.

Un travail sera à réaliser sur la durée des concessions et leur tarif.

Les familles ont le choix de remettre les défunts soit dans un caveau de famille, soit dans un ossuaire. A ce jour l'ossuaire est complet et il faudra pour l'avenir en prévoir un autre.

11° / TARIFS CANTINE ET PERISCOLAIRE

- Sylvie Boyat informe le conseil que, lors du conseil d'école du 23 juin dernier, les représentants des parents ont demandé qu'un sondage soit fait pour que le périscolaire du matin débute à 7h15 (au lieu de 7h30).

Après discussions, le conseil municipal n'est pas favorable à ce changement d'horaire : le sondage ne sera donc pas effectué.

- Sylvie Boyat informe que le bilan financier de la cantine et du périscolaire pour l'année 2021/2022 sera présenté lors d'un prochain conseil municipal et propose de maintenir les tarifs pour l'année 2022/2023.

Question d'un conseiller : Est-ce que la mairie de Morzine va augmenter le prix du repas ?

Réponse de Sylvie Boyat : À ce jour, la mairie de Morzine n'a pas donné d'information concernant une hausse du prix du repas. De plus, il est rappelé au conseil l'article 4 du règlement de la cantine.

Sont également évoqués les problèmes de recrutement pour le poste d'agent suite au départ de Marie Eve. Il s'agit d'un mi-temps annualisé. Pas de candidature à cette date.

Le conseil s'interroge sur une éventuelle réorganisation afin de proposer des heures supplémentaires car il est difficile de recruter sur ce poste notamment compte-tenu du fractionnement des horaires dans la journée.

11°/ DEMISSION MARIE MUDRY BONAN – REORGANISATION COMMISSION ENVIRONNEMENT

Le maire explique que suite à la demande de démission de Mme Marie MUDRY BONAN du poste d'adjoint à l'environnement et de conseillère, la préfecture a accepté cette démission par un courrier en date du 9 juin 2022.

Le Maire rappelle les domaines pour lesquels l'adjoint environnement possède une délégation de signature et les principaux dossiers de travail de la commission environnement (sentiers communaux, gestion des alpages et le dossier de l'Association Foncière Pastorale (AFP) pour lequel un retour des Montagnes est attendu, organisation de la journée environnement, gestion des forêts – collaboration avec l'ONF, etc.).

Le maire précise qu'il convient de reconduire le poste d'adjoint à l'environnement et pose la question au conseil de savoir s'il y a une volonté de le reconduire à l'identique ou si d'autres visions peuvent être proposées.

Michaël VAUTHAY expose ce qui a été évoqué lors de la dernière réunion de la commission environnement. Il se propose comme candidat au poste d'adjoint à l'environnement. Aucune autre candidature n'est formulée.

Il est procédé au vote du poste d'adjoint à l'environnement.

VOTE : Pour : 10 Blanc : 2 Nul : 1 Abstention : 0

Le conseil municipal nomme Michaël VAUTHAY 3^{ème} adjoint à l'environnement.

12°/ DIVERS

- le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Pascale MUDRY signalant des problèmes de circulation route chez les rosset.

Il est décidé que la commission voirie allait se pencher sur cette question avant réponse.

- Le Maire rappelle qu'un fond par solidarité pour la voirie a été créé à la CCHC. Le bureau de la CCHC a donné un avis favorable pour prendre en compte le balayage des routes de la commune suite à l'orage du 23 juin. Monsieur le Maire profite de cet instant pour remercier les élus de la communauté de communes.

- un point déchets sera effectué lors de la prochaine réunion.

La séance est levée à 22H35.